

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2014

Présents : Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Mado PARENTEAU, Marie GAUTREAU, Laïd AOUI, Emmanuel NOZAY, Céline FOURREAU, Nathalie TURCAS, David LAGLEYZE, Cédric TECHER, Anne ROMÉ, Frédéric LEBRUN, Henri SAULGRAIN, Monique CHANET, Robert MARION, Véronique PICHEREAU, Sébastien PERROTIN.

Excusée : Claire GAUDRON (Pouvoir à Delphine RIPOCHE)

Secrétaire de séance : Céline FOURREAU

Date de La Convocation : 28/05/14

Diffusion : Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

ORDRE DU JOUR

Cession d’un local téléphonique à Orange
Indemnité de Conseil allouée au Receveur
Décision modificative
Institution d’un permis de démolir
Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p>1°) Cession d’un local téléphonique à Orange : France Télécom se propose d’acquérir le bâtiment qui leur est mis à disposition depuis 1970 afin d’y faire les travaux nécessaires au haut débit. Les domaines ont estimé ce local technique de 5m² environ à 450 €.</p> <p>2°) Décision modificative : Les jeunes agriculteurs nouvellement installés bénéficient d’un dégrèvement de taxe foncière et la commune doit rembourser au trésor public un montant annuel 1 650 € environ. Sur Etriché depuis 2012, il n’y a plus de jeunes qui se sont installés mais il reste un reliquat à payer de 4 €.</p> <p>3°) Institution d’un permis de démolir : Pour pouvoir préserver au mieux le patrimoine de certains secteurs du cœur de bourg, ou du territoire communal, un permis de démolir peut être instauré mais cela peut aussi être étendu à toute la zone UB dans laquelle la commune a moins de patrimoine (UA et NP)</p> <p>4°) Indemnité de Conseil allouée au receveur municipal: Une indemnité de conseil peut être allouée au receveur municipal sur un barème défini par la Loi (ex. 2009 : 840 €), le précédent receveur ne demandait pas d’indemnités.</p> <p>5°) Groupement de commandes avec la CCLS : Afin d’avoir des tarifs plus compétitifs, un groupement de commandes peut être mis en place pour : - Gros travaux de voirie – Prestations - Fourniture de matériel - Locations – Maintenance – Etude de voirie - Réseaux divers et terrain (balayage, petits travaux de voirie)</p> <p>6°) Remboursement formation à un agent : Lors de l’ouverture de l’agence postale, Sandra CHESNIER, agent affecté à la commune et au bureau de poste, a dû faire un stage de formation d’une durée de 17.30 heures. Elle doit donc être rémunérée pour cette formation et la commune remboursée par la poste, soit la somme de 227.07 charges comprises.</p> <p>°) Informations Diverses : Visite de la commune par les élus Comptes rendus des différentes commissions et questions de Mado sur le bulletin Invitations aux manifestations suivantes : RAPPEL : Réunion de travail des élus le samedi 11 octobre</p>	<p style="color: blue;">Accord unanime pour la cession du local Orange Place de l’Alerte au prix de 450 euros net vendeur</p> <p style="color: blue;">Approbation de la décision modificative d’un montant de 4 euros pour solder le dégrèvement «jeunes agriculteurs»</p> <p style="color: blue;">Afin de préserver le patrimoine identitaire de la commune, le Conseil Municipal décide d’instituer un permis de démolir sur tout le territoire de la Commune</p> <p style="color: blue;">Le Conseil Municipal décide de ne pas allouer d’indemnité de conseil au receveur municipal sauf pour une action ponctuelle qui lui serait demandée</p> <p style="color: blue;">Accord unanime pour s’associer au groupement de commandes de la CCLS</p> <p style="color: blue;">Approbation du Conseil Municipal pour demander le remboursement des heures de formation effectuées pour l’agence postale, soit 17h30</p> <p style="color: blue;">le samedi 20 septembre 17 personnes et les 2 secrétaires - Réservation d’un car</p> <p style="color: blue;">Pour la prochaine réunion de la commission bulletin : Qu’est-ce que vous aimeriez trouver dans le bulletin ?</p> <p style="color: blue;">Samedi 21 juin : fête de l’école privée Dimanche 22 juin : fête de l’école publique Semaine des arts du 23 au 30 juin (école publique)</p>

